

REGLES DE VIE AU CMCR DES MASSUES

Le CMCR des Massues est un établissement de santé. Il est donc particulièrement important de respecter le bien être de ceux qui y séjournent.

Nous vous demandons en conséquence de respecter les règles de vie précisées dans ce document.

Le respect des personnes

Le patient et les visiteurs sont tenus de respecter les autres patients et leurs proches, ainsi que l'ensemble du personnel.

En aucun cas, les visites, déplacements et conversations, l'usage des téléphones, radios ou télévision, ne doivent nuire au repos, à la tranquillité de chacun et au bon déroulement des soins et de la rééducation.

Le respect des locaux et équipements.

Le CMCR des Massues met à disposition des patients, des locaux propres et entretenus et du matériel qui doivent être respectés.

Les patients sont tenus de respecter également le travail du personnel qui assure l'entretien et l'hygiène des locaux.

Les équipements ne doivent pas être déplacés d'un local à l'autre.

Toute dégradation commise sera facturée à l'auteur des faits.

L'établissement s'inscrit dans une démarche de développement durable. Chacun doit contribuer à cette démarche éco-citoyenne : fermeture des robinets, extinction des lumières...

Tenue, hygiène, comportement

Une tenue correcte, une hygiène corporelle stricte et un comportement réservé sont de rigueur dans l'établissement.

Médicaments :

Le patient s'engage à remettre tous les médicaments qu'il possède aux infirmières dès son arrivée et à ne pas prendre de médicaments autres que ceux qui lui sont prescrits pendant le séjour.

Le téléphone portable

L'utilisation des téléphones portables est tolérée dans les locaux de l'établissement. Cependant, leur usage ne doit pas perturber le fonctionnement des appareils médicaux, l'organisation des soins et la tranquillité des patients. Aussi, le téléphone doit être coupé lors des séances de rééducation, lors des soins et en salle à manger.

Respect des règles de stationnement

Le patient et les visiteurs utilisent les parkings aménagés et respectent les règles de stationnement. Les voitures stationnées sur des emplacements interdits ou réservés (accès de secours, ambulanciers et personnes handicapées) ou empêchant la circulation des véhicules sanitaires ou de livraison, seront enlevés aux frais de leur propriétaire.

Respect des horaires

Pour le bon déroulement de la prise en charge et l'organisation des soins, le patient doit se conformer aux horaires de rééducation, de repas, de retour dans la chambre le soir, de visite qui lui ont été présentés à son arrivée dans le service. Il s'engage à ce que ses visiteurs respectent les horaires de visite du service

Sortie de l'établissement

Les sorties de l'établissement (départs, permissions) sont soumises à autorisation médicale. Pour des raisons de sécurité, la sortie à l'insu du service pourra, le cas échéant, entraîner un signalement au commissariat de police.

Ce qui est interdit par la loi :

- Consommer des produits illicites : toute consommation de drogue entrainera l'exclusion définitive de l'établissement et déclenchera la saisine des forces de police.
- Fumer (conformément à la réglementation en vigueur).

Par mesure d'hygiène et de sécurité

L'établissement proscrit l'introduction de boissons alcoolisées, d'aliments.

La présence d'animaux, même en laisse, n'est pas tolérée.

En cas de non respect de ces règles, des sanctions pouvant aller jusqu'à la sortie disciplinaire, pourront être prises à l'encontre des patients qui s'y exposeraient.

Toute violence physique ou verbale à l'encontre du personnel hospitalier fera l'objet de la part de l'établissement de poursuites judiciaires systématiques

Madame, Monsieur
et / ou
Madame, Monsieur le représentant légal du patient